



Procès Verbal des opérations de vote

**Elections des représentants des PARENTS D'ELEVES
au CONSEIL D'ETABLISSEMENT pour l'année 2020/2021**

L'An deux mille vingt, le 14 octobre à 14h, au Lycée français Alioune Blondin Beye de Luanda, en exécution des règles définies dans le document « organisation de la vie scolaire et des instances du Lycée français de Luanda » :

M. Jean Michel BLETTERY, chef d'établissement

assesseur : M^{me} JUPITER

assesseur : M^{me} SOUCHET
N. GERMANO CARREIRA

Le bureau de vote reconnaît que les opérations préliminaires aux élections se sont déroulées conformément au document cité, arrête les listes d'émargement.

Le scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste a été clos à : 14h00

Nombre d'électeurs inscrits : 992

Nombre de votants : 21

Nombre de votes par correspondance : 6

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 18

Nombre de sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral : 6

Suffrages obtenus par la liste n°1 : 18



Lycée ABB Luanda

Sont élus :

• Titulaires :

SILVA Neusa Naína
NOURA Vera

• Suppléants :

NEANT

Le procès-verbal dressé et clos le 14 octobre 2020 à Luanda en triple exemplaire a été signé par le Président et les assesseurs.

Le Président

Les assesseurs